



Article 11 du Règlement Intérieur :

A - Durant la période de mutation, fixée du 1^{er} septembre au 31 octobre, le licencié UFOLEP désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs pratiques sportives dans l'association de son choix, sans autre procédure et sous réserve qu'il en ait averti son association précédente, **par courrier, à l'aide du formulaire de mutation national type disponible dans les délégations.**

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2009

1/ L'intéressé

Nom : Prénom
.....

Licencié UFOLEP dans l'association : Date de
naissance :

Informe le président de sa décision de quitter l'association

Pour le (les) motif(s)
suivants:.....

.....
Date et Signature

2/ L'association quittée

(1) Avis favorable

(1) Avis défavorable pour la (les) raison(s)
suivantes :

(1) *Rayer la mention inutile*

Nom du président :

Date : Signature.....

NB. Ce document accompagnera la demande de renouvellement de licence et sera adressé au
Comité Départemental UFOLEP